

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 04 Octobre 2023

Présents : 12	L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 1	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau
Absents : 0	<u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS
Votants : 13	<u>Procurations</u> : Mr Fernand LEGRAS a donné procuration à Mr Noël AUNEAU
En exercice : 13	<u>Étaient absents</u> :
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>10/10/23</u>	<u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN
Publiée, le <u>10/10/23</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Annie-Flore POISSON
Notifiée, le _____	<u>Date de la convocation</u> : 27 Septembre 2023
Délibération n°23.04.02	<u>Ressources humaines</u> Avancement de grade

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'un agent remplit les conditions statutaires (ancienneté dans son grade actuel) pour bénéficier d'un **avancement de grade en 2023**.

Madame la Présidente propose donc considérant la qualité des services rendus et les responsabilités qui sont confiées à l'agent concerné et considérant la délibération du Conseil administration du 14/06/2023, arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026 dans la Collectivité, de créer le poste d'avancement suivant, à compter du 15 octobre 2023 :

- **Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à la Résidence de l'Etoile.**

L'agent concerné sera ensuite nommé dans son grade d'avancement par arrêté de la Présidente avec effet au 15 Octobre 2023.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2023 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026 dans la Collectivité ;

Vu l'avis du CST en date du 13 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

► **CRÉE** à compter du 15 Octobre 2023 ;

- **Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à la Résidence de l'Etoile.**

► **SUPPRIME** à compter du 15 Octobre 2023 ;

- **Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à la Résidence de l'Etoile.**

► **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget CCAS 2023.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS